

LABORATOIRE D'ETUDE DES EAUX

TARIF DES ANALYSES

* ANALYSE DES EAUX NATURELLES OU RESIDUAIRES

Tarifs applicables du 1er janvier
au 31 Décembre 2016

SOMMAIRE

Préambule et conditions tarifaires	p. 2
Titre I : Caractérisation physique	p. 3
Titre II : Caractérisation chimique : mesures globales	p. 3
Titre III : Caractérisation chimique : cations	p. 3
Titre IV : Caractérisation chimique : anions	p. 4
Titre V : Frais divers (rapport, facturation, flaconnage)	p. 4

Personnes à contacter :

- Carole FILLINGER
Responsable du Laboratoire d'Etude des Eaux
Technicienne Formation Recherche
03 88 24 82 96
carole.lutz@engees.unistra.fr

Patrick MEIER
Expert technique/ Correspondant DD
Ingénieur d'Etude
03 88 24 82 08
patrick.meier@engees.unistra.fr

PREAMBULE ET CONDITIONS TARIFAIRES

Article 1 : Les tarifs des analyses pratiquées par le laboratoire d'Etude des Eaux de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (E.N.G.E.E.S.) sont fixés comme suit à compter du 1er Janvier 2016

Article 2 : Pour toutes les analyses et prestations non mentionnées dans cette liste, les prix seront établis, après étude de faisabilité par le laboratoire, en référence au présent barème et en prenant comme base les travaux tarifés d'importance voisine. Une sous-traitance de toute analyse non réalisée à ce jour peut également être envisagée.

Article 3 : Il pourra être facturé en sus du montant des analyses des frais de déplacement, horaires et kilométriques, ainsi que des frais d'interprétation. Ceux-ci seront établis en fonction du temps passé.

Article 4 : Pour chaque échantillon prélevé ou cherché sur site par le laboratoire, il sera facturé, en sus des frais de déplacement horaires et kilométriques, un montant forfaitaire de 6 Euros correspondant à la préparation des matériels et des flacons de prélèvement.

Article 5 : Une remise de 10 % pourra être consentie pour des analyses identiques (même paramètre analysé) et groupées à partir de 10 échantillons. Cette remise de 10% pourra être appliquée pour des travaux effectués dans le cadre d'une convention, passée entre l'E.N.G.E.E.S. et un organisme extérieur, concernant un volume minima, à définir, d'analyses à effectuer.

Article 6 : Une majoration de 30 % sera appliquée pour des analyses à exécuter en urgence sur demande (on entend par urgence : des échantillons dont l'exécution des analyses est à entreprendre dans les 24 heures suivant leur dépôt au laboratoire).

Article 7 : Par paramètre analysé, les prix indiqués ne sont valables que pour un minimum de 5 échantillons. En-dessous de 5 échantillons nous consulter.

Article 8 : Une remise exceptionnelle de 20% pourra être accordée pour des analyses effectuées à la demande d'un étudiant ENGEES en stage en entreprise ou en collectivités.

Article 9 : Une remise de 20% pourra être accordée pour des analyses effectuées dans le cadre de projets de recherches des UMR dont l'ENGEES est tutelle ou partenaire.

TITRE I - CARACTERISATION PHYSIQUE	PRIX UNITAIRE	HT €
- Matière sèche totale ou résidu sec, MST (Siccité)	étuve à 105°C et pesées (NF X33-005) (NF EN 12880)	6,50
ou Matière volatile totale MVT	four à 525°C et pesées	3,50
- MST puis MVT		8,00
- Matières en suspension MES	NF EN 872 (2005)	6,00
ou Matières volatiles en suspension MVS	filtration, four à 525°C et pesées	5,00
- MES puis MVS (MMS)		15,00
- Temperature	Mesure direct	4,00
- pH	électrométrie, NF T 90 008 (2001)	4,00
- Potentiel redox	mesure directe par électrométrie	4,00
- Résistivité-conductivité	électrométrie, NF EN 27888 (94)	4,50
- Couleur	néocomparateur, NF EN ISO 7887 (01/1995)	4,00
TITRE II - CARACTERISATION CHIMIQUE : MESURES GLOBALES	PRIX UNITAIRE	HT €
- Agressivité au marbre	pH, TA-TAC, TH avant et après essai au marbre	21,00
- Chlore libre	SAM, NF T 90-037-2 (mars 2000)	7,50
- Chlore total	SAM, NF T 90-037-2 (mars 2000)	8,00
- CO2 (Anhydride carbonique libre)	titrimétrie, NF T 90-011 (Février 2001)	6,00
- COT/CIT (carbone organique et inorganique total)	analyseur COT, NF EN 1484 (07/1997)	25,00
- COD/CID (carbone organique et inorganique dissous)	analyseur COT, NF EN 1484 (07/1997)	27,00
- DBO5 (Demande biochimique en oxygène)	NF EN 1899-1 (mai 1998)	22,00
- DBO5 (Demande biochimique en oxygène)	Méthode alternative piézométrique	16,00
- DCO (Demande chimique en oxygène) :	NFT 90-101(Février 2001)	18,50
- DCO sur boues (après broyage)		25,00
- DCO sur graisses (après broyage)		28,00
- Minéralisation acide (préalable à plusieurs analyses élémentaires effectuées sur le même échantillon)	NFT 90 – 137 –1 de Mai 2002	8,00
- NTK (Azote total Kjeldhal) :	NF EN 25663 (94) NF T90-110 puis titrimétrie Eau chargée ou colorimétrie Eau peu chargée	11,00 13,00
- Azote Global (NTK,NO2,NO3) analyse puis calcul	NF EN 25663 (94) NF T90-110 SAM, NF EN ISO 13395 (1996)	19,80
- Oxygène dissous	Électrométrie, oxymétrie méthode Winkler	4,00 9,00
- Pt (Phosphore total) :	SAM après minéralisation , NF T 90-023 (09/1982) SAM après hydrolyse, NF T 90-023 (09/1982)	16,00 12,50
- TA /TAC (Titre alcalimétrique simple et complet) :	Titrimétrie NF EN ISO 9963-1	7,00
- TH (Titre hydrotimétrique), ou Dureté total	Titrimétrie NF T 90-003	7,00
- TC (Titre hydrotimétrique Calcique), ou Dureté Clacique	Titrimétrie NF T 90-016	7,00
TITRE III - CARACTERISATION CHIMIQUE : CATIONS	PRIX UNITAIRE	HT €
- Azote ammoniacal NH4	NF EN ISO 11732 (1997) ou distillation puis titrimétrie ou SAM NF T 90-015 (1975)	5,00 11,50
- Calcium	Titrimétrie NF T 90-016	7,00
- Magnésium	Titrimétrie NF T 90-003	7,00
- Dureté Total TH, Dureté Calcique TC puis calcul Ca, Mg en mg/l	Titrimétrie NF T 90-003, et NF T 90-016	13

- Fer II et Fer III (dosage après minéralisation)	SAM, ISO 6332 (1988)	8,50
		13,50
Métaux dosés par absorption atomique four (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Ca ,Mg, Mn, Fe) prix par élément	dosage direct	13,00
	dosage après minéralisation	14,00
- Chlorophylle A	NF T 90-117 dosage par SAM	14,00
TITRE IV - CARACTERISATION CHIMIQUE : ANIONS	PRIX UNITAIRE	HT €
- chlorures	Titrimétrie, NF ISO 9297 (2000)	6,50
- Nitrates NO3	SAM, NF EN ISO 13395 (1996)	7,50
- Nitrites NO2	SAM, NF EN ISO 13395 (1996)	7,50
- Orthophosphosphates PO4	SAM, NF T 90-023 (09/1982)	8,00
- Sulfates SO4	SAM, NFT 90-040 (1986)	8,00
TITRE V - Micro méthodes	PRIX UNITAIRE	HT €
- DCO (Demande chimique en oxygène)		9,50
- Pt (Phosphore total)		9,50
- NGL (Azote global)		9,50
- PO4 (Phosphate)		7,50
- NH4 (Ammonium), NO3 (Nitrate), NO2 (Nitrite)		7,50
- SO4 (Sulfate), Cl (Chlorure), K (Potassium)		7,50
- Fe3 (Fer 3), Pb (Plomb), Silice, dureté		7,50
TITRE VI - FRAIS DIVERS	PRIX UNITAIRE	HT €
Frais administratifs		
- Facturation		2,00
- Edition du rapport		5,00
Frais d'échantillonnage		
- Flaconnage, logistique		2,00